



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 8331

Texte de la question

Saisi par le syndicat national de l'ensemble des personnels de l'administration pénitentiaire, M. Jean-Paul Fuchs attire l'attention de M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation des travailleurs sociaux de l'administration pénitentiaire ; ceux-ci sont extrêmement inquiets concernant le budget du ministère de la justice, qui ne prévoit pas d'augmentation de leurs effectifs, ni de réforme de structure pour les services socioéducatifs des établissements pénitentiaires et les comités de probation et d'assistance aux libérés. Pourtant, les agents travaillant dans ces services participent au quotidien à la sécurité publique par leur action d'insertion. Pour avoir une action efficace, leurs effectifs ont besoin d'être renforcés comme c'est le cas dans le Haut-Rhin par exemple. Il lui demande donc de bien vouloir envisager lors du collectif budgétaire une augmentation des effectifs de ce corps de fonctionnaires.

Texte de la réponse

En raison des contraintes budgétaires touchant l'ensemble de la fonction publique, il n'a pas été possible de prévoir la création d'emplois de travailleurs sociaux dans le projet de loi de finances 1994. Il convient toutefois de remarquer que le nombre d'emplois de travailleurs sociaux a augmenté de façon significative au cours des dernières années. C'est ainsi que cent conseillers d'insertion et de probation ont été affectés dans les établissements pénitentiaires et dans les comités de probation et d'assistance aux libérés en octobre 1993. Cet effort sera poursuivi en 1994 : huit assistants de service social seront nommés en janvier et quarante-deux conseillers d'insertion et de probation actuellement en formation à la fin de l'année. Par ailleurs, les services du ministère de la justice ont réalisé une analyse très précise des besoins en effectifs des comités de probation et d'assistance aux libérés, qui s'inscrit dans la continuité de l'expertise des organigrammes des établissements pénitentiaires. Cette étude qui permet de mieux connaître les besoins réels en travailleurs sociaux servira de base aux négociations pour la création d'emplois de travailleurs sociaux dans les années à venir.

Données clés

Auteur : [M. Fuchs Jean-Paul](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8331

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 1993, page 4220

Réponse publiée le : 10 janvier 1994, page 158